



PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 4001-2025-22

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 4001 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU
STATIONNEMENT, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE « A »
(PANNEAUX D'ARRÊTS)**

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ PAR CE RÈGLEMENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le règlement 4001, tel qu'amendé, est modifié en modifiant l'annexe « A » dudit règlement afin d'enlever les arrêts suivants :

NOM DE LA RUE	ORIENTATION	EMPLACEMENT
Bédard, rue	côté sud	coin rue des Fauvettes
Bédard, rue	côté nord	coin rue des Fauvettes
Bédard, rue	côté sud	coin rue Sonia
Bédard, rue	côté nord	coin rue Sonia

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Valérie Gravel
Présidente d'assemblée

Xavier-Antoine Lalande
Maire

Léane Adam, avocate
Greffière

Avis de motion et dépôt du projet : 10 juin 2025

Adoption du règlement :

Entrée en vigueur :